
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2014 A 20h00

Etaient présents : LAGAUDE Christiane, BEURNE Marie-Odile, BASSOT Roger, CORNU Maryse, BERNOT Jean-Marc, DIDELOT Joëlle, MONNE Dominique, PRUNIER Régis, ZANETTI Frédéric

Etaient Absents excusés : JAUBERT Jean-Pierre

Secrétaire de séance : DIDELOT Joëlle

Le Conseil Municipal,

- DECIDE l'acquisition d'un columbarium.
- DECIDE l'acquisition du rayonnage pour la bibliothèque.
- DECIDE l'acquisition des logiciels comptables auprès du Syndicat Intercommunal A.GE.DI.
- PREND ACTE du rapport sur l'eau qui n'appelle aucune observation.
- FIXE le tarif de l'eau pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 comme suit :
 - 1.00 € le m3 jusqu'à 200 m3 consommés par compteur,
 - 0.90 € le m3 au-delà de 200 m3 consommés par compteur,
 - 21.00 € la redevance d'abonnement.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la taxe de redevance de pollution fixée par l'Agence de l'Eau est de 0.28 € par m3 pour l'année 2014.

- FIXE le tarif des affouages pour l'année 2014 comme suit :
 - 30.00 € HT le stère de hêtre
 - 25.00 € HT le stère de chêne
- FIXE le tarif du bois de nettoyage pour l'année 2014 comme suit :
 - 6.00 € HT le stère
- DECIDE l'acquisition du matériel informatique auprès de la société Berger Levrault pour un montant de 2 249.00 € HT,

Vu par nous, Maire de la Commune de Gruey-lès-Surance pour être affiché le 25 février 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A Gruey-lès-Surance, le 25 février 2014
Le Maire,
Christiane LAGAUDE